

Décret n° 2004-848 du 23 août 2004 relatif à l'assurance vieillesse et à l'assurance invalidité-décès des professions artisanales, industrielles et commerciales

23/08/2004

Nouvelle rédaction du chapitre V du titre III du livre VI du code de la sécurité sociale : Section 1 « Régimes complémentaires d'assurance vieillesse » (articles D. 635-1 à D. 635-10), section 2 « Régimes d'assurance invalidité-décès » (articles D. 635-11 à D. 635-17).